



Résumé

1ère connexion sur le portail Telepac

Création de votre compte TELEPAC

indispensable pour
télédéclarer, consulter les
relevés de paiement, vos
courriers, vos DPU...

Etape 1 :

Sur [Telepac](#), allez à "Créer un compte ou mot de passe perdu"

Etape 2 :

Munissez-vous de vos coordonnées ci-dessous et saisissez-les :

- n° pacage et n° SIRET,
- code INSEE de la commune du siège de votre exploitation,
- date de naissance (uniquement pour les exploitants individuels),
- les cinq derniers caractères de votre Iban (références bancaires)
- et votre "code TelePAC 2013". Vous trouverez le code TelePAC 2013 en haut à gauche de la première page du courrier de fin de campagne 2012 qui vous a été envoyé par la DDT.

Etape 3 :

Créez votre mot de passe et conservez-le soigneusement.

Etape 4 :

Pour vos prochaines connexions, vous aurez uniquement besoin de votre numéro Pacage et de votre mot de passe.

- Retrouvez ci-après toutes les étapes dans le détail :
- 1^{ère} connexion et compte déjà créé (re-connexion)

Pour une **1ère connexion à TELEPAC** vous devez créer un compte

Cliquez sur «créer un compte ou mot de passe perdu»

The screenshot shows the telepac website interface. At the top left is the French Republic logo and the text 'MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA FORÊT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE'. The main header features the 'telepac' logo and the text 'Bienvenue sur le site des téléservices des aid'. A navigation bar contains links: 'CONSEILS', 'QUESTIONS / RÉPONSES', 'FORMULAIRES ET NOTICES 2012', 'FORMULAIRES ET NOTICES 2011', and 'DÉCOUVREZ TELEPAC'. The main content area has a login form with fields for 'Utilisateur (numéro pacage) :', 'Mot de passe :', and a '► Connexion' button. Below the login form, the link '► Créer un compte ou mot de passe perdu' is circled in blue. A blue oval above the screenshot contains the instruction 'Cliquez sur «créer un compte ou mot de passe perdu»', with a blue arrow pointing from the text to the circled link. To the right of the login form is a section titled 'Message destiné aux agriculteurs'. In the top right corner, there is a small text box: 'Assistance au 0 800 221 371 (app. du lundi au vendredi) (sauf jours fériés)'.

Une nouvelle fenêtre s'ouvre ...

Dans cette nouvelle fenêtre

Saisissez vos informations personnelles et cliquer sur
« **Valider** »

Création du compte / mot de passe perdu

Afin de vous identifier, veuillez compléter les données suivantes

N° PACAGE :

Code INSEE du siège de l'exploitation :

N° SIRET de l'exploitation :

Date de naissance (ne pas renseigner pour une forme sociétaire) (jj/mm/aaaa) :

5 derniers caractères de l'IBAN :

Code TelePAC **2013** :

Le **code « TelePAC 2013 »** vous est communiqué en haut à gauche de la 1ère page de votre courrier de notification de portefeuille final DPU 2012.

Si vous ne retrouvez pas votre code Telepac 2013

Appelez nous au 02 47 70 82 28
pour recréer votre compte Telepac



Création du mot de passe

La saisie d'un identifiant et d'un mot de passe permet de vous authentifier pour l'accès à vos dossiers TelePAC et sécurise votre signature électronique.

Identifiant :

N° PACAGE

Nouveau mot de passe :

Vérification de la saisie du nouveau mot de passe :

Attention, avant de valider la saisie notez bien votre identifiant ainsi que votre mot de passe pour ne pas les oublier. En cas de perte de votre mot de passe, vous devrez recréer un compte comme lors d'une première connexion.

▶ Valider

Choisissez le mot de passe qui vous permettra par la suite de vous connecter directement au site TelePAC. Ce mot de passe doit être conservé soigneusement.

Pour vos prochaines connexions, votre identifiant sera le numéro Pacage (toujours demandé) et le mot de passe que vous avez créé.

Mot de passe perdu ?

Si vous voulez consulter votre compte sur Telepac et que vous avez perdu votre mot de passe, vous devez recréer votre compte en suivant le chapitre « 1^{ère} connexion »

→ *Votre compte est créé vous pouvez donc accéder à votre télédéclaration et à votre espace personnel (courriers, DPU, paiements...).*

Vous avez déjà un compte Telepac

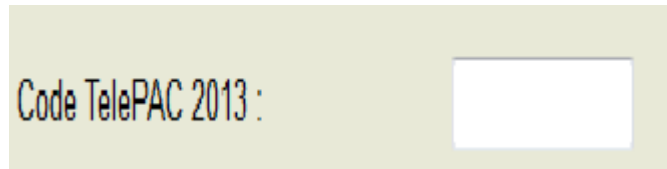
• Saisissez votre **numéro PACAGE** dans la zone « Utilisateur » et votre mot de passe choisi en 2013 puis connexion



Utilisateur (numéro pacage) :
Mot de passe :

[▶ Créer un compte ou mot de passe perdu](#)

. Si Telepac vous le demande, saisir votre **code Telepac 2013** figurant sur le courrier de portefeuille final des DPU 2012 (envoyé par courrier) et Valider



Code TelePAC 2013 :

- Si vous avez perdu votre mot de passe, vous devez revenir au chapitre « 1ère connexion sur Telepac » et recréer votre compte
- Si vous ne retrouvez pas votre code Telepac demandé
Appelez-nous au 02 47 70 82 28



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

N° PACAGE : 037

N° SIRET :

▶ Modifier votre mot de passe

Télédéclarations

- > Dossier PAC 2014
- > Délégation à un organisme de services
- > Edition de photos
- > PMTVA 2014
- > Aide aux ovins 2014
- > Aide aux caprins 2014

Mes données personnelles

- > Mes formulaires pré-imprimés
- > Mes courriers
- > Mes données

Sur ce site, vous pouvez actuellement :

Enregistrer une délégation pour la télédéclaration de votre dossier PAC

Télédéclarer vos demandes d'aides 2014 animales et surfaces

Déposer un bordereau de localisation ou de perte d'animaux

Consulter et télécharger les courriers de la DDT et les relevés de paiement, consulter votre portefeuille DPU....

